



FFBOXE

FEDERATION FRANÇAISE DE BOXE

COMPÉTITIONS NATIONALES AMATEURS GÉRÉES PAR LA CNBA

**COMMISSION NATIONALE
DE BOXE AMATEUR**

**CONDITIONS D'ORGANISATION
DES COMPÉTITIONS
NATIONALES AMATEURS**

.....
2023-2024

CONDITIONS D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS NATIONALES AMATEURS

2023-2024

SOMMAIRE

LES DATES DES COMPÉTITIONS NATIONALES AMATEURS 2023-24	page 4
LE CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES AMATEURS 2023-2024	page 5
LES COMPÉTITIONS NATIONALES DE BOXE AMATEUR 2023/24	page 6
LE MODE D'ATTRIBUTION DES PROGRAMMES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR SENIORS HOMMES ET FEMMES 2023	page 7
LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ET DE LA FFBOXE POUR L'ORGANISATION D'UN PROGRAMME DE COMPÉTITION NATIONALE AMATEUR 2023-2024	page 14
LES DOCUMENTS A JOINDRE À LA CANDIDATURE A L'ORGANISATION D'UN PROGRAMME DE COMPÉTITION NATIONALE 2023-2024	page 18

LES DATES D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS NATIONALES AMATEURS 2023-2024

Catégories d'âge	COMPÉTITIONS NATIONALES	DATES LIMITES
<p style="text-align: center;">CADETS</p> <p style="text-align: center;">H & F</p> <p style="text-align: center;">Né(e)s en 2008 et 2009</p>	<p>Désignation par la Direction Technique Nationale des boxeurs et boxeuses classé(e)s n°1 et n°2 : dispensé(e)s des championnats régionaux et directement qualifié(e)s pour les 1/4 finales du CFA Seniors hommes et femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Championnats Régionaux</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Minimes 2, Cadets, Juniors : avant le 07/01/2024 • Seniors : avant le 12/11/2023 ➤ <u>1/16^e et 1/8 de Finale</u> du CFA Seniors H & F : 02 et 03 décembre 2023 (1 programme) ➤ <u>1/4 et 1/2 Finales</u> du CFA Seniors H & F : 09 et 10 décembre 2023 (1 programme) ➤ <u>Finales CFA Seniors FEMMES</u> : 15 décembre 2023 ➤ <u>Finales CFA Seniors HOMMES</u> : 16 décembre 2023 ➤ <u>Coupe de France Elites</u> : 26-27-28 janvier 2024 ➤ <u>1/8 et 1/4 finales CNA et CFA J</u> : 03 et 04 février 2024 ➤ <u>1/2 et finales CNA et CFA J</u> : 10 et 11 février 2024 	<p style="text-align: center;"><i>Désignation avant le 1er octobre 2023</i></p> <p style="text-align: center;">Date limite d'envoi des tableaux des compétitions régionales Seniors <u>08 octobre 2023</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Dates limites d'engagements</i></p> <p style="text-align: center;">CFA <u>13 novembre 2023</u> <u>12h00</u></p> <p style="text-align: center;">CFAJ -CNA TMC <u>08 janvier 2024</u> <u>12h00</u></p>
<p style="text-align: center;">JUNIORS</p> <p style="text-align: center;">H & F</p> <p style="text-align: center;">Né(e)s en 2006 et 2007</p>		
<p style="text-align: center;">SENIORS</p> <p style="text-align: center;">H & F</p> <p style="text-align: center;">Né(e)s en 2005 et avant</p>		

CALENDRIER CFA SENIOR 2023

SEPTEMBRE 2023		OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023		JANVIER 2024		FEVRIER 2024	
VEN	1	DIM	1	MER	1	VEN	1	LUN	1	JEU.	1
SAM	2	LUN	2	JEU	2	SAM	2	MAR.	2	VEN.	2
DIM	3	MAR	3	VEN	3	DIM	3	MER.	3	SAM	3
LUN	4	MER	4	SAM	4	LUN	4	JEU.	4	DIM.	4
MAR	5	JEU.	5	DIM	5	MAR	5	VEN.	5	LUN.	5
MER	6	VEN.	6	LUN.	6	MER	6	SAM.	6	MAR	6
JEU.	7	SAM.	7	MAR.	7	JEU.	7	DIM.	7	MER.	7
VEN.	8	DIM.	8	MER.	8	VEN.	8	LUN.	8	JEU.	8
SAM.	9	LUN.	9	JEU.	9	SAM.	9	MAR.	9	VEN.	9
DIM.	10	MAR.	10	VEN.	10	DIM.	10	MER.	10	SAM.	10
LUN.	11	MER.	11	SAM.	11	LUN.	11	JEU.	11	DIM.	11
MAR.	12	JEU.	12	DIM.	12	MAR.	12	VEN.	12	LUN.	12
MER.	13	VEN.	13	LUN.	13	MER.	13	SAM.	13	MAR.	13
JEU.	14	SAM.	14	MAR.	14	JEU.	14	DIM.	14	MER.	14
VEN.	15	DIM.	15	MER.	15	VEN.	15	LUN.	15	JEU.	15
SAM.	16	LUN.	16	JEU.	16	SAM.	16	MAR.	16	VEN.	16
DIM.	17	MAR.	17	VEN.	17	DIM.	17	MER.	17	SAM.	17
LUN.	18	MER.	18	SAM.	18	LUN.	18	JEU.	18	DIM.	18
MAR.	19	JEU.	19	DIM.	19	MAR.	19	VEN.	19	LUN.	19
MER.	20	VEN.	20	LUN.	20	MER.	20	SAM.	20	MAR.	20
JEU.	21	SAM.	21	MAR.	21	JEU.	21	DIM.	21	MER.	21
VEN.	22	DIM.	22	MER.	22	VEN.	22	LUN.	22	JEU.	22
SAM.	23	LUN.	23	JEU.	23	SAM.	23	MAR.	23	VEN.	23
DIM.	24	MAR.	24	VEN.	24	DIM.	24	MER.	24	SAM.	24
LUN.	25	MER.	25	SAM.	25	LUN.	25	JEU.	25	DIM.	25
MAR.	26	JEU.	26	DIM.	26	MAR.	26	VEN.	26	LUN.	26
MER.	27	VEN.	27	LUN.	27	MER.	27	SAM.	27	MAR.	27
JEU.	28	SAM.	28	MAR.	28	JEU.	28	DIM.	28	MER.	28
VEN.	29	DIM.	29	MER.	29	VEN.	29	LUN.	29	JEU.	29
SAM.	30	LUN.	30	JEU.	30	SAM.	30	MAR.	30		
DIM.	30	MAR.	31			DIM.	31	MAR.	30		

CALENDRIER CFA JUNIORS - CNA CADETS - TMC Minimes-Cadets H&F 2023-2024

SEPTEMBRE 2023		OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023		JANVIER 2024		FEVRIER 2024	
VEN	1	DIM	1	MER	1	VEN	1	LUN	1	JEU.	1
SAM	2	LUN	2	JEU	2	SAM	2	MAR.	2	VEN.	2
DIM	3	MAR	3	VEN	3	DIM	3	MER.	3	SAM	3
LUN	4	MER	4	SAM	4	LUN	4	JEU.	4	DIM.	4
MAR	5	JEU.	5	DIM	5	MAR	5	VEN.	5	LUN.	5
MER	6	VEN.	6	LUN.	6	MER	6	SAM.	6	MAR	6
JEU.	7	SAM.	7	MAR.	7	JEU.	7	DIM.	7	MER.	7
VEN.	8	DIM.	8	MER.	8	VEN.	8	LUN.	8	JEU.	8
SAM.	9	LUN.	9	JEU.	9	SAM.	9	MAR.	9	VEN.	9
DIM.	10	MAR.	10	VEN.	10	DIM.	10	MER.	10	SAM.	10
LUN.	11	MER.	11	SAM.	11	LUN.	11	JEU.	11	DIM.	11
MAR.	12	JEU.	12	DIM.	12	MAR.	12	VEN.	12	LUN.	12
MER.	13	VEN.	13	LUN.	13	MER.	13	SAM.	13	MAR.	13
JEU.	14	SAM.	14	MAR.	14	JEU.	14	DIM.	14	MER.	14
VEN.	15	DIM.	15	MER.	15	VEN.	15	LUN.	15	JEU.	15
SAM.	16	LUN.	16	JEU.	16	SAM.	16	MAR.	16	VEN.	16
DIM.	17	MAR.	17	VEN.	17	DIM.	17	MER.	17	SAM.	17
LUN.	18	MER.	18	SAM.	18	LUN.	18	JEU.	18	DIM.	18
MAR.	19	JEU.	19	DIM.	19	MAR.	19	VEN.	19	LUN.	19
MER.	20	VEN.	20	LUN.	20	MER.	20	SAM.	20	MAR.	20
JEU.	21	SAM.	21	MAR.	21	JEU.	21	DIM.	21	MER.	21
VEN.	22	DIM.	22	MER.	22	VEN.	22	LUN.	22	JEU.	22
SAM.	23	LUN.	23	JEU.	23	SAM.	23	MAR.	23	VEN.	23
DIM.	24	MAR.	24	VEN.	24	DIM.	24	MER.	24	SAM.	24
LUN.	25	MER.	25	SAM.	25	LUN.	25	JEU.	25	DIM.	25
MAR.	26	JEU.	26	DIM.	26	MAR.	26	VEN.	26	LUN.	26
MER.	27	VEN.	27	LUN.	27	MER.	27	SAM.	27	MAR.	27
JEU.	28	SAM.	28	MAR.	28	JEU.	28	DIM.	28	MER.	28
VEN.	29	DIM.	29	MER.	29	VEN.	29	LUN.	29	JEU.	29
SAM.	30	LUN.	30	JEU.	30	SAM.	30	MAR.	30		
DIM.	30	MAR.	31			DIM.	31	MAR.	30		

LES COMPÉTITIONS NATIONALES DE BOXE AMATEUR 2023-2024

La Commission Nationale de Boxe Amateur gère en 2023/2024 les compétitions nationales amateurs, hommes et femmes.

L'ATTRIBUTION DES PROGRAMMES DE COMPÉTITION

L'organisation des programmes des compétitions nationales gérées par la CNBA est attribuée à toutes les structures affiliées à la FFBoxe. Les candidatures pour organiser les programmes de compétition sont ouvertes aux clubs, aux comités régionaux et aux comités départementaux régulièrement affiliés à la FFBoxe pour la saison 2023 - 2024.

Les candidatures doivent arriver à la FFBoxe sous la forme d'un dossier fédéral de candidature (seules les candidatures réalisées sur ces dossiers officiels seront étudiées) accompagné de toutes les pièces demandées.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE COMPÉTITION DOIVENT ARRIVER AU SIEGE DE LA FFBOXE

AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023

(La date de réception sera un critère de choix dans le cas de dossiers complets pour la même phase de compétition).

LE MODE D'ATTRIBUTION DES PROGRAMMES DES COMPÉTITIONS NATIONALES AMATEURS HOMMES ET FEMMES 2023-2024

1. Les différents programmes des compétitions nationales 2023-2024

- Les programmes des 1/16^{èmes} et 1/8^{èmes} de finale des CFA, S Elites et Espoirs H&F, est organisé **les 02 et 03 décembre 2023 sur 2 rings**
- Les programmes des ¼ et 1/2 finales CFA, S Elites et Espoirs H&F, sont organisés **les 09 et 10 décembre 2023 sur 2 rings**
- Le programme des Finales du **Championnat de France Amateur Seniors Femmes** est organisé **le VENDREDI 15 décembre 2023**
- Le programme des Finales du **Championnat de France Amateur Seniors Hommes** est organisé **le SAMEDI 16 décembre 2023**
- Le programme des 1/8 et ¼ du **Critérium National Amateur Cadets H&F et du Championnat de France Amateur Juniors, H&F et TMC** est organisé les **03 et 04 février 2024 (1 programme de compétition), sur 2 rings**
- Le programme 1/2 finales et des Finales du **Critérium National Amateur Cadets H&F et du Championnat de France Amateur Juniors, H&F** est organisé le **10 et 11 février 2024 (1 programme de compétition) sur 2 ring**

2. Les candidatures à l'organisation d'un programme des compétitions nationales amateurs 2023-2024

Tous les programmes des compétitions nationales amateurs 2023-2024 sont attribués sur dossier (dossier fédéral officiel accompagné de 2 chèques). Les candidats à l'organisation d'un programme envoient un dossier à la FFBoxe. Les dossiers doivent être reçus au siège de la FFBoxe avant la date limite : le **15 septembre 2023** à 12h00. Les dossiers doivent présenter de manière détaillée :

- les conditions sportives (infrastructures sportives, équipes d'organisation et savoir-faire organisationnels de l'association candidate) et l'attestation de mise à disposition de la salle de compétition par le propriétaire de cette salle (municipalité ou autres),
- les conditions matérielles d'organisation (hébergement collectif ou hôtels, restauration, unité de lieu, distances entre les lieux de compétition, d'hébergement, de restauration),
- les tarifs d'hébergement et de restauration consentis et garantis pour cette compétition et les prestataires conseillés aux clubs pour leur hébergement.

3. Le montant des prestations fixes pour chaque programme de compétition

N° de Programme	Date	Appellation	Montant
Programme 1	02 et 03 décembre 2023	1/16 et 1/8 CFA S Elites et Espoirs H&F 2023	8000 € minimum
Programme 2	09 et 10 décembre 2023	1/4 et 1/2 CFA S H&F Elites et Espoirs 2023	10 000 € minimum
Programme 3	15 décembre 2023	Finales CFA SF 2023	15 000 € minimum
Programme 4	16 décembre 2023	Finales CFA SH 2023	30 000 € minimum
Programme 5	26,27 et 28 janvier 2024	Coupe de France Elites	15 000 € minimum
Programme 5	03 et 04 février 2024	1/8 et ¼ Finales CFA J – CNA – TMC	8000 € minimum
Programme 6	10 et 11 février 2024	½ et Finales CFA J – CNA – TMC	10 000 €

4. Les chèques à joindre aux dossiers de candidature :

MONTANT DES CHÈQUES A JOINDRE AU DOSSIER		
Tours de la compétition	1er chèque	2e chèque
1/16 et 1/8 de Finale CFA SH & SF 2023	50% soumission	50% soumission
¼ et ½ Finales CFA SH & SF 2023	50% soumission	50% soumission
1/8, ¼ et ½ et Finales CNA et CFA J 2024	50% soumission	50% soumission
¼, ½ et Finales CFA J H et F 2024	50% soumission	50% soumission
Coupe de France H et F 2024	50% soumission	50% soumission
Finales CFA SF 2023	50% soumission	50% soumission
Finales CFA SH 2023	50% soumission	50% soumission

Les chèques sont obligatoirement émis par la structure candidate à l'organisation.

Les chèques correspondant aux programmes attribués sont conservés à la FFBoxe et sont mis à l'encaissement le jour de la compétition pour le premier (50%), 30 jours après la fin de la compétition pour le deuxième.

Les chèques correspondant aux candidatures non retenues sont retournés immédiatement aux structures candidates.

5. L'attribution des programmes des compétitions nationales Amateurs

Tous les programmes des compétitions nationales Amateurs sont attribués à partir des candidatures reçues, en fonction :

- de la qualité des dossiers de candidature,
- des capacités d'hébergement et de restauration à bas prix,
- de la répartition géographique la mieux adaptée au bon déroulement national de la compétition.

6. Le kit de matériel et le repas de clôture

- Pour les programmes des Finales des CFA Seniors H, la FFBoxe fournit, en dotation, à l'organisateur un kit de matériel comprenant : 1 sac, 6 paires de gants 10 oz (3 rouges + 3 bleus) et 6 paires de gants 12 oz (3 rouges + 3 bleus). Pour tous les autres programmes des compétitions nationales Amateurs 2023/2024, la FFBoxe fournira en prêt les kits nécessaires.

Ce matériel ne doit en aucun cas être utilisé avant la compétition.

- Le repas de clôture des Finales SH et SF est laissé à l'appréciation de l'organisateur et est à sa charge.

7. La convention

Une fois que l'organisation d'un programme de compétition est attribuée, une convention est signée entre la FFBoxe et l'organisateur. Cette convention précise les responsabilités réciproques et liste tous les points importants à respecter pour le bon déroulement du programme.

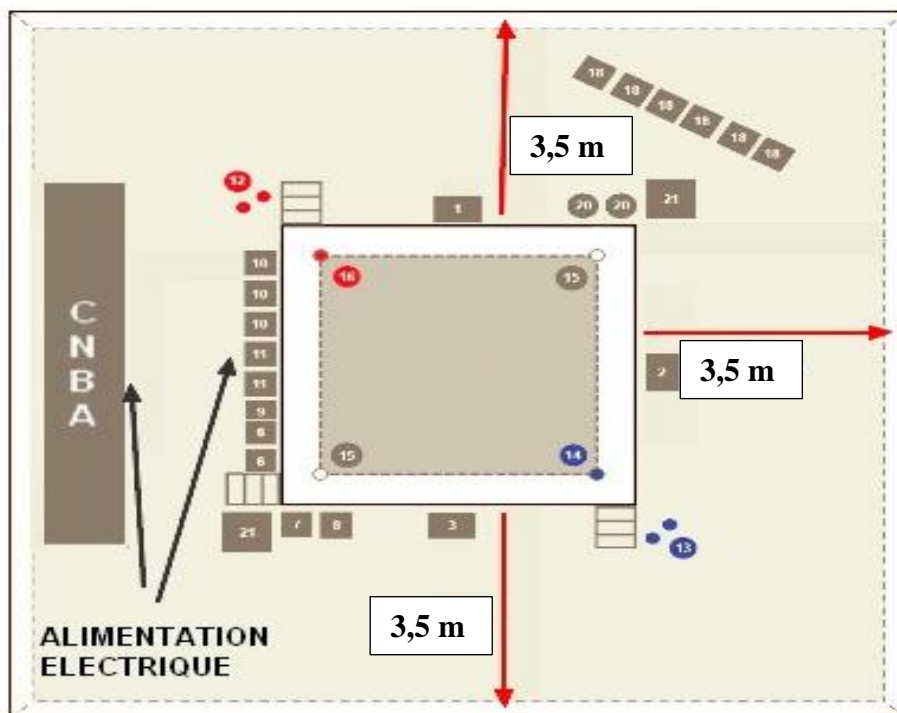
8. La sécurité (dans toutes les phases)

L'organisateur doit prévoir un service de sécurité officiel et en présenter l'organigramme à la FFBoxe qui se réserve le droit d'y apporter certaines modifications si cela est nécessaire.

9. L'engagement contractuel

Après sélection du dossier par la CNBA, l'engagement pour l'organisation d'une compétition nationale fait l'objet d'une convention entre la FFBoxe et la structure organisatrice. La signature de la convention rend l'engagement définitif. Si un désistement venait à survenir entre 45 jours et 16 jours avant la date de compétition, un montant de 25% de la prestation serait retenu. En cas de désistement dans les 15 jours qui précèdent la compétition, un montant de 50% de la prestation serait retenu.

Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : un ring avec jury à 3 juges (exemple AIBA)



- | | |
|--|---|
| 1. Position du Juge N°1 | 14. Coin bleu |
| 2. Position du Juge N°2 | 15. Coin neutre |
| 3. Position du Juge N°3 | 16. Coin rouge |
| 6. Table du Jury Médical | 17. Table des Délégués Techniques |
| 7. Chronométrateur | 18. Arbitres & Juges au repos |
| 8. Délégué de réunion | 19. Jury |
| 9. Présentateur | 20. Photographes |
| 10. Responsables du Jury | 21. Caméras de télévision (si nécessaire) |
| 11. Opérateur du Jugement électronique | |
| 12. Seconds coin rouge | |
| 13. Seconds coin bleu | |

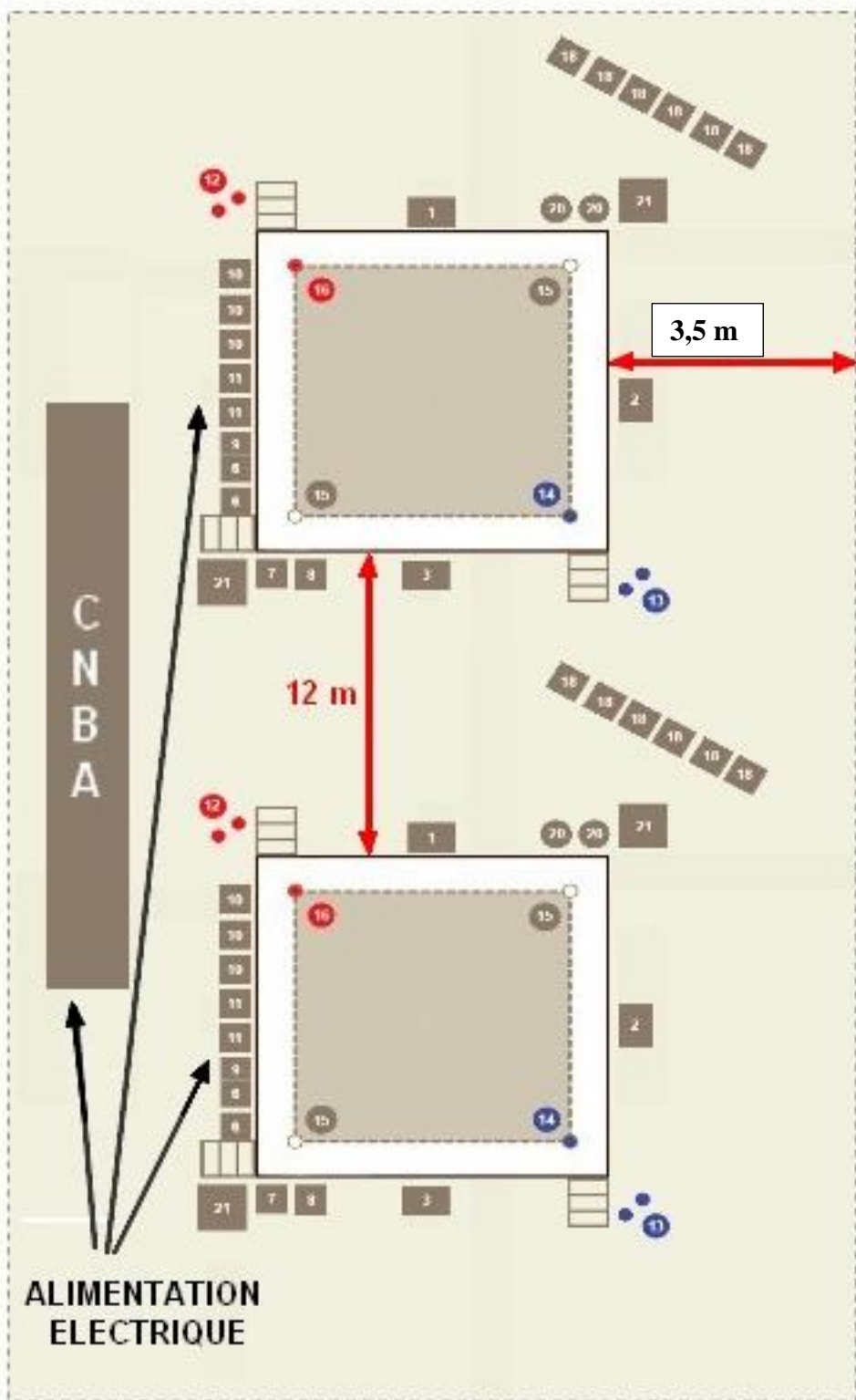
Placement des juges

Jury à 3 juges : comme indiqué sur le plan ci-contre

Jury à 2 juges : les juges sont aux places 1 et 2

Jury à 1 juge : le juge est à la place 2

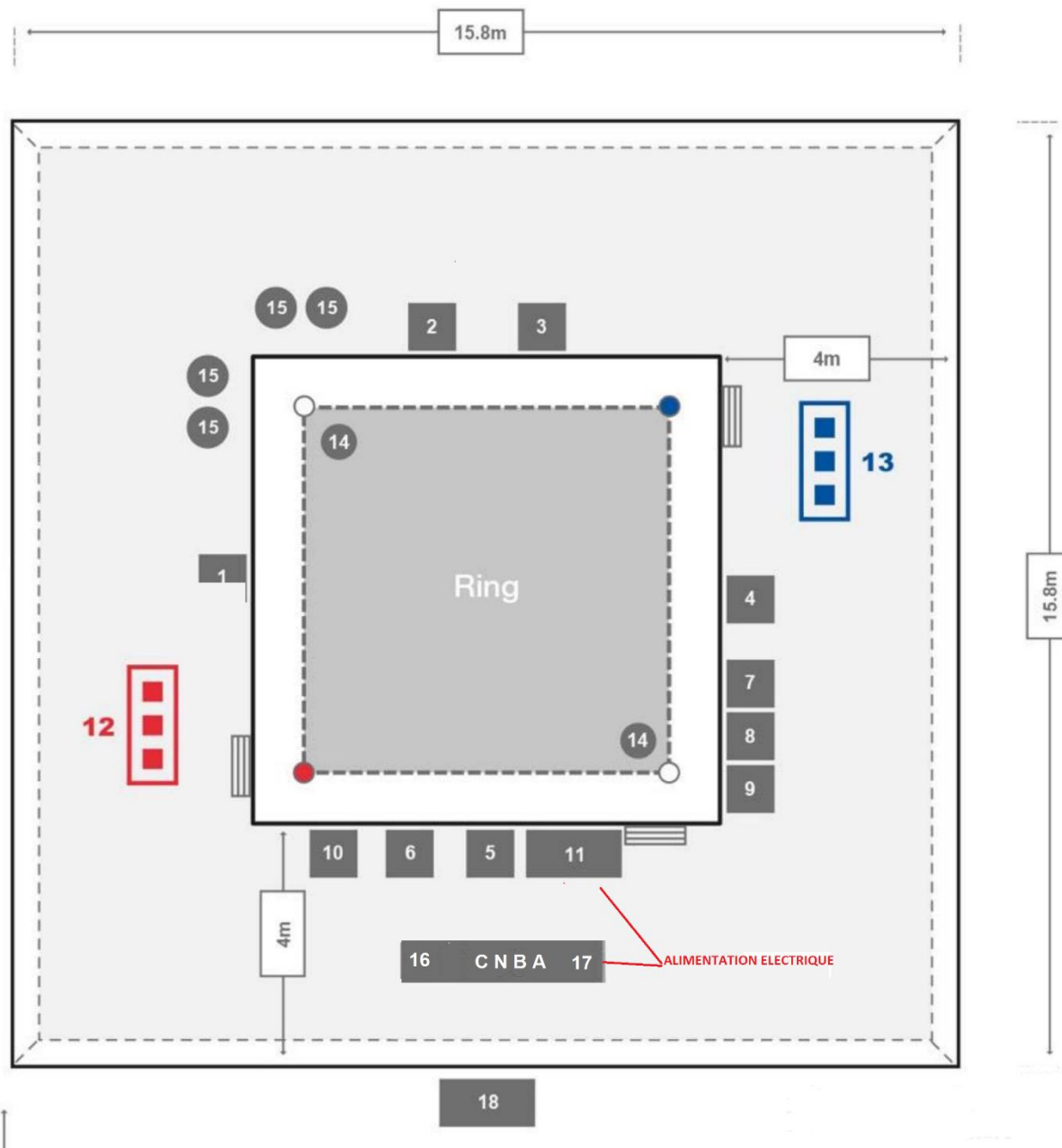
Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : deux rings avec jury à 3 juges (exemple AIBA)



- 13. Seconds coin bleu
- 14. Coin bleu
- 15. Coin neutre
- 16. Coin rouge
- 17. Table des Délégués Techniques
- 18. Arbitres & Juges au repos
- 19. Jury
- 20. Photographes
- 21. Caméras de télévision (si nécessaire)

- 1. Position du Juge N°1
- 2. Position du Juge N°2
- 3. Position du Juge N°3
- 6. Table du Jury Médical
- 7. Chronométrateur
- 8. Délégué de réunion
- 9. Présentateur
- 10. Responsables du Jury
- 11. Opérateur du Jugement électronique
- 12. Seconds coin rouge
- 13. Seconds coin bleu

Plan type d'aménagement de l'espace officiel de compétition : avec jury à 5 juges (exemple AIBA)



1. Position du Juge N°1
2. Position du Juge N°2
3. Position du Juge N°3
4. Position du Juge N°4
5. Position du Juge N°5
6. Superviseur Adjoint
7. Délégué de réunion
8. Chronométrateur
9. Présentateur
10. Opérateur du Jugement électronique

11. Table du Jury Médical
12. Seconds coin rouge
13. Seconds coin bleu
14. Coins neutres bleu Responsable du Jury
15. Photographes
16. Superviseur
17. Responsable du Jury
18. Évaluateur Juges/Arbitres

LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ET DE LA FFBOXE POUR L'ORGANISATION DE CHAQUE PROGRAMME DE COMPÉTITION NATIONALE AMATEUR 2023-2024

Les grandes lignes des obligations et des charges de l'organisateur et de la FFBoxe sont présentées pour information à la suite. Celles-ci sont reprises et précisées dans la convention que chaque organisateur signe avec la Fédération.

1. Les obligations de l'organisateur

La structure organisatrice d'un programme de compétition ou d'une compétition nationale (club, comité départemental ou comité régional) est obligatoirement représentée par son/sa Président(e) en exercice.

L'organisateur d'un programme ou d'une compétition nationale s'engage :

- à respecter les obligations du code sportif de la FFBoxe, du règlement des compétitions nationales 2023-2024, des conditions d'organisation des compétitions nationales 2023-2024 et de la convention qu'il signe avec la Fédération,
- à faire en sorte que toutes les conditions matérielles et humaines (constitution d'une équipe et répartition des responsabilités) soient réunies avant le début de la compétition,
- à assumer la charge et la responsabilité financière et matérielle de l'ensemble d'un programme ou de la compétition nationale telles qu'elles sont présentées dans la convention,
- à faire toutes les demandes d'autorisation et déclarations nécessaires pour l'organisation de la compétition auprès des différentes instances officielles,
- à prendre toutes les assurances nécessaires pour couvrir l'organisation de la compétition,
- à organiser le programme de compétition nationale qui lui a été attribué par la FFBoxe, à se mettre à la disposition du Superviseur fédéral du programme de la compétition nationale et à mettre l'ensemble des participants dans les meilleures conditions d'accueil et de participation,
- à prendre connaissance des consignes générales et particulières de sécurité s'appliquant aux locaux où se déroule la compétition (dispositifs d'alarme, moyens d'extinction, itinéraires d'évacuation et issues de secours) et à les appliquer, à assurer la sécurité des participants et du public pendant tout le déroulement du programme de compétition nationale,
- à respecter les contrats de partenariats nationaux conclus directement par la FFBoxe,
- à respecter la charte graphique de la fédération pour tous les documents et supports de communication produits, présentation de l'affiche des finales pour validation par la FFBoxe
- à promouvoir la compétition nationale aux niveaux local et régional (relations avec les médias, invitations, s'assurer d'un large public) et à ne présenter ce programme que sous son appellation officielle définie par la FFBoxe.

2. Le détail des obligations et des tâches de l'organisateur

1°) L'accueil des participants

Un lieu d'accueil des participants est précisé (adresse exacte) sur la convention. Ce local est si possible situé à proximité des lieux d'hébergement et du lieu de la compétition. Ce local est ouvert tout au long de la période d'accueil précisée sur la convention.

Des personnes peuvent renseigner les participants sur les itinéraires et sur les détails de l'organisation, elles sont joignables par téléphone (numéro précisé sur la convention). Une bascule de contrôle (vérifiée, juste et en concordance avec la bascule utilisée pour la pesée officielle) est à dispo AVANT, PENDANT et APRES la compétition) pour les participants arrivant par le train : accueil depuis la gare la plus proche, transferts vers les visites médicales - pesées, la réunion technique et la compétition et retour vers la gare (prévoir le nombre de véhicules et de chauffeurs

nécessaires en fonction du nombre de participants arrivant par le train, organiser les emplois du temps et les fréquences).

2°) La pesée officielle, la visite médicale et le contrôle du poids

Des locaux sont précisés (adresse exacte) pour l'organisation de la visite médicale et de la pesée officielle. Des pièces séparées sont prévues pour la visite médicale et la pesée (avec tables, chaises et chauffage).

Une bascule de contrôle est à disposition des participants sur le lieu de la pesée officielle 30 minutes AVANT l'heure de début de la pesée officielle.

Une bascule officielle est mise à la disposition du Responsable fédéral du programme de compétition. La justesse et la concordance des balances de contrôle et de la bascule officielle auront été vérifiées scrupuleusement par l'organisateur.

Le (ou les) médecin(s) doit (vent) être présent(s) 15 minutes AVANT l'heure officielle de début de la visite médicale et de la pesée.

3°) La réunion technique

La réunion technique peut être organisée dans la salle de compétition ou dans une salle proche des lieux d'hébergement.

L'organisateur fait son affaire de la location et de l'aménagement de la salle pour l'organisation de cette réunion. Cette salle doit être prévue pour 50 à 100 personnes avec une table et des chaises.

4°) La salle de compétition et ses annexes

Les dimensions et le nombre de places de la salle de compétition sont précisés sur la convention. Les installations doivent être conformes aux règles administratives et aux règles fédérales. Pour les compétitions se déroulant d'octobre à avril les installations doivent être chauffées.

a. Les vestiaires et les installations sanitaires

Le nombre et la capacité des vestiaires et des douches sont précisés sur la convention. Un vestiaire est réservé aux officiels.

b. Le contrôle antidopage

Un local fermant à clé attenant à la salle de compétition avec lavabo et toilettes est réservé aux contrôles antidopage. Il est équipé d'une table et de chaises. Il est approvisionné en bouteilles d'eau cachetées.

c. L'enceinte officielle et le ring

L'attestation de mise à disposition de la salle de compétition par le propriétaire de cette salle doit préciser l'autorisation et la possibilité d'installer des barrières de sécurité autour du ring.

Le(s) ring(s) est (sont) ceinturé(s) de barrières et ne doit comporter qu'un seul accès contrôlé par l'organisateur. Le(s) ring(s), l'enceinte du (des) ring(s) et le matériel accessoire sont agencés sous la responsabilité de l'organisateur suivant les indications figurant dans la convention et dans le respect de la règle 17 du code sportif de la FFBoxe.

L'éclairage de la salle et du (des) ring(s) et la sonorisation sont assurés par l'organisateur.

L'organisateur prévoit, pour chaque coin, un assistant, dont la mission est d'amener le boxeur ganté et son instructeur à l'entrée de l'enceinte du (des) ring(s) et d'assurer le ravitaillement en eau et l'épongeage du (des) coin(s) si nécessaire.

L'organisateur prévoit deux personnes pour la distribution, le contrôle et le nettoyage des gants et des casques pour toute la durée de la compétition.

La publicité dans la salle de compétition doit être conforme aux normes définies dans la convention signée avec la FFBoxe.

5°) Le programme de compétition

Le programme de compétition est établi par la FFBoxe et l'ordre des combats n'est pas modifiable. Seul le Superviseur fédéral du programme peut le modifier s'il le juge nécessaire.

Pour le Championnat de France Amateur seniors, l'organisateur peut ajouter au maximum deux combats amateurs au programme s'il en fait la demande à la FFBoxe au moins 4 semaines avant la compétition et qu'il reçoit une réponse positive de la FFBoxe. Dans ce cas, ces deux combats sont obligatoirement programmés AVANT le premier combat du programme de compétition. Pour les programmes du Championnat de France Amateur seniors, un seul entr'acte est autorisé au cours du programme de compétition et il est positionné par la FFBoxe.

L'Organisateur doit en tout état de cause se conformer à la décision finale de la FFBoxe.

Dans tous les cas, les programmes doivent se terminer avant 24h00 pour les boxeurs seniors et avant 22h00 pour les boxeurs minimes, cadets et juniors.

6°) Les invitations pour la compétition

L'organisateur met à disposition des participants et de la FFBoxe :

- 3 entrées pour chaque boxeur participant : 1 boxeur, 1 entraîneur et 1 accompagnateur
- 1 entrée pour chaque officiel (Chef de jury, juges-arbitres, délégué, chronométreur et/ou opérateur du jugement électronique, présentateur)
- 1 entrée pour : le Superviseur fédéral du programme, le Représentant du DTN, les membres de la CNBA présents sur la compétition.
- Les membres de la CNBA, munis de leur badge, ont accès à toutes les compétitions.
- 40 invitations pour la finale seniors hommes

7°) L'équipe d'organisation

Une équipe d'organisation formée de membres licenciés à la FFBoxe est constituée pour la compétition. Ses membres doivent être disponibles depuis l'arrivée jusqu'au départ des participants. Elle est obligatoirement dirigée par le Président de la structure organisatrice de la compétition.

La composition de l'équipe d'organisation est mentionnée sur la convention sur laquelle est précisée la responsabilisation de chacun de ses membres :

- le Responsable général (Président de la structure organisatrice),
- le Responsable de l'accueil et de l'hébergement des participants,
- le Responsable des transports et des navettes,
- le Responsable du déroulement de la compétition (horaires, enchaînements, entretien, aménagement et contrôles),
- le Responsable de la sécurité,
- le Responsable de la communication, du protocole,
- le Responsable de la gestion et du nettoyage des gants et casques.

8°) La communication et la publicité

L'organisateur s'engage à installer sur le lieu de la compétition tous les supports publicitaires qui lui auront été transmis par la FFBoxe. L'organisateur s'engage à respecter les contrats de partenariats nationaux conclus directement par la FFBoxe avec l'équipementier officiel de la FFBoxe et à ne pas engager pour le programme de compétition des partenariats avec des concurrents de cette société. Les partenariats négociés par l'organisateur doivent recevoir l'aval de la FFBoxe et respecter la Loi (les publicités pour l'alcool et le tabac sont interdites).

Tout document d'information concernant l'organisation et le déroulement de la compétition nationale doit mentionner la FFBoxe. L'organisateur doit respecter la charte graphique de la FFBoxe sur tous les supports de communication qu'il édite. L'organisateur ne peut utiliser que l'appellation officielle définie par la FFBoxe pour chaque programme ou pour chaque compétition. Cette appellation unique et officielle est celle qui doit figurer sur tous les supports de présentation et qui doit être présentée aux médias.

Les espaces publicitaires et promotionnels disponibles sur le lieu doivent être, à la demande de la FFBoxe, divisés équitablement entre les partenaires de l'organisateur et les partenaires de la FFBoxe.

3. Les obligations de la FFBoxe

La FFBoxe s'engage :

- à suivre l'organisateur pour la préparation et l'organisation de la compétition et à lui porter, dans le domaine de ses possibilités, assistance aux plans technique, logistique et administratif,
- à constituer et à convoquer le corps des officiels (J/A) nécessaire à l'encadrement de la compétition
- à définir les programmes de compétition les mieux adaptés (facteurs sportifs, géographiques et économiques). Cependant, en cas de forfaits déclarés par les boxeurs, la prestation engagée ne peut en aucun cas être revue,
- à convoquer les boxeurs qui sont sélectionnés ou qualifiés et les juges arbitres désignés pour le programme de compétition,
- à prendre en charge les frais qui lui incombent tels qu'ils sont précisés dans le règlement de chaque compétition nationale amateur de la saison en cours.

4. La répartition des charges financières

La répartition des charges financières relatives à l'organisation du programme de compétition s'établit comme suit.

1°) A la charge de la FFBoxe

- les frais généraux,
- dotation matériel ou prêt (voir paragraphe 6, 1^{ère} partie)
- la totalité des frais de déplacement et d'hébergement des officiels (juges arbitres).
- la totalité des frais de déplacement et d'hébergement des officiels (délégués, chronométreurs et présentateur, licenciés FFBoxe) **pour les CFA S, CFA J, CNA Cadets, TMC et la Coupe de France Elites**

2°) A la charge de l'organisateur

- le montant de la prestation pour obtenir l'organisation du programme de compétition
- les frais d'un ou deux médecins, si nécessaire (visites médicales et médecin de ring pour la compétition).
- la location et l'aménagement des différents locaux (salle de compétition et annexes, réunion technique, visites médicales et pesées, permanence d'accueil).
- les bascules pour les pesées officielles et de contrôle.
- participation et frais d'organisation du repas de clôture (*non obligatoire*), pour les finale SH et SF.

3°) A la charge des participants

Totalité des frais de déplacement et de séjour (variable suivant les programmes de compétition).

LES DOCUMENTS A JOINDRE À LA CANDIDATURE À L'ORGANISATION D'UN PROGRAMME DE COMPÉTITION NATIONALE

L'association candidate à l'organisation d'un programme de compétition nationale doit faire parvenir à la FFBoxe avant les dates précisées chaque année un dossier de candidature accompagné des pièces présentées ci-dessous.

1. Pour toutes les compétitions nationales

- L'attestation de mise à disposition de la salle de compétition par le propriétaire à la date et pour toute la durée de la compétition et précisant l'autorisation et la possibilité d'installer des barrières de sécurité autour du ring,
- Le plan et spécificités de la salle de compétition et plan d'ensemble présentant les différents lieux de compétition, d'hébergement, de restauration et de pesée-visite médicale,
- La présentation, sur papier libre inclus au dossier, de l'équipe d'organisation prévue (personnes licenciées FFBoxe uniquement) et de la répartition des responsabilités et des tâches
- Les capacités et tarifs d'hébergement et de restauration : hôtels, restaurants, hébergements collectifs (joindre documentations et tarifs).

2. Pour tous les programmes des compétitions nationales :

Les chèques à joindre (voir Parag. 4).

3. Pour les Championnats de France Amateur Juniors et pour le Critérium National Amateur Cadets seulement :

- les subventions envisagées et demandées : présenter les partenaires et les subventions qui seront demandées (la FFBoxe est partenaire de l'opération, en pilote le montage financier avec l'association organisatrice et apporte un soutien logistique).

Pour toutes les compétitions, la FFBoxe pourra ensuite exiger de l'organisateur des informations ou des documents complémentaires si elle l'estime nécessaire pour réaliser la convention.



FF BOXE
Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 PANTIN
01 49 42 23 75

www.ffboxe.com - Courriel : secretariat.cnba@ff-boxe.com